



Guide de demande de subvention

Association canadienne de l'industrie du vélo

Guide de demande de subvention

Renseignements de base sur l'Association canadienne de l'industrie du vélo

L'Association canadienne de l'industrie du vélo (ACIV) a été fondée en 1994 pour régler les questions touchant les détaillants et fournisseurs de l'industrie canadienne du vélo.

Les membres de l'association comprennent des fournisseurs et des détaillants de l'industrie canadienne du vélo. L'ACIV est régie par un conseil d'administration de huit membres, soit quatre du segment des fournisseurs et quatre du segment des détaillants.

Les fonds du budget annuel de l'ACIV proviennent de ce qui suit :

- Salon professionnel de l'industrie canadienne du vélo ExpoCycle
- Droits d'adhésion des fournisseurs et des détaillants
- Connexions du vélo — publicité dans le magazine trimestriel
- Ventes des rapports de recherche

Association canadienne de l'industrie du vélo

Guide de demande de subvention

Aperçu des critères du programme de subvention de l'ACIV

1. Seules les demandes de subvention pour des initiatives favorisant l'avancement de la mission du programme de subvention de l'ACIV seront étudiées
2. La subvention ne peut être la seule source de financement d'aucun projet.
3. Les organisations demandant une subvention doivent être établies avant tout financement (les entreprises en démarrage ne sont pas admissibles).
4. Les demandes doivent être accompagnées d'une lettre d'appui d'un détaillant de vélos spécialisé.
5. Les demandes doivent proposer un programme ou un projet précis mesurable.
6. Les subventions ne peuvent servir à payer les frais d'exploitation généraux, ni les dépenses de personnel.
7. Personnes inadmissibles — L'ACIV ne tiendra pas compte des demandes de fonds pour des événements, des excursions, des tee-shirts, des autocollants ou du matériel de promotion.
8. Personnes admissibles — Initiatives ou programmes de revendication, de promotion du cyclisme, d'éducation, ou visant des pistes cyclables ou les jeunes (sécurité à vélo, promotion du cyclisme chez les jeunes).

Association canadienne de l'industrie du vélo

Guide de demande de subvention

Directives de subvention et critères de sélection

L'ACIV accepte les demandes de financement d'un maximum de 10 000 \$ pour les projets d'installations, de promotion et de revendication, et d'éducation.

Toutes les propositions doivent respecter les critères suivants :

Favoriser la réalisation des objectifs du plan stratégique du PROGRAMME DE SUBVENTION DE L'ACIV (RÉF. 101)

- o Encourager l'accroissement du nombre de cyclistes
- o Promouvoir le cyclisme
- o Accroître le soutien politique
- o Utiliser le financement de façon optimale
- o Appuyer la promotion du cyclisme

Cadrer avec les objectifs du programme dans les catégories de financement d'installations, de l'éducation, de la revendication ou de la promotion (voir ci-dessous)

Proposer un programme ou un projet précis mesurable ; l'ACIV ne financera pas les frais d'exploitation généraux

La priorité est accordée aux organismes et projets suivants :

- Organisations et associations de cyclisme, en particulier celles qui n'ont jamais reçu de financement de l'ACIV
- Projets créant des coalitions de cyclisme en alliant les efforts de l'industrie du vélo et des organismes de promotion et de revendication

Nota : L'un des principaux objectifs du programme de subvention de l'ACIV est d'appuyer des programmes de cyclisme dans le plus de régions possible. Comme nous disposons de fonds limités, nous accordons rarement une subvention à des organisations et à des collectivités qui ont reçu des fonds de l'ACIV dans le passé.

Passez en revue les détails des programmes d'installations, de promotion et de revendication, et d'éducation (énumérés ci-dessous) pour vous assurer que votre proposition respecte nos directives.

Objectifs des projets visant des installations :

« Relier des installations existantes ou créer de nouvelles possibilités ; utiliser les fonds fédéraux, provinciaux et privés de façon optimale ; influencer sur les politiques ; et stimuler l'activité économique. »

Les projets visant des installations admissibles comprennent les suivants :

- Pistes cyclables, stationnements et transport
- Installations de vélo de montagne
- Installations pour BMX
- Projets novateurs et uniques très médiatisés

En général, l'ACIV étudiera les demandes de financement de projets de promotion et de revendication, de construction et de subventions paritaires. Les projets ayant un effet limité, par exemple l'installation d'un petit nombre de supports à bicyclette, ont peu de chance d'obtenir une subvention.

L'ACIV rejettera les demandes de financement des projets d'installations visant ce qui suit :

- Plans directeurs et autres documents de politique
- Affiches, cartes et voyages
- Points de départ de sentier, kiosques d'information, bancs et toilettes
- Projets financés uniquement par l'ACIV ; cependant, l'ACIV envisagera l'octroi du financement initial
- Bicyclettes et accessoires
- Événements

Association canadienne de l'industrie du vélo

Guide de demande de subvention

Objectifs des projets d'éducation :

« Modifier les comportements face au cyclisme, donc encourager le public à accepter le vélo comme une activité sécuritaire, amusante, saine, efficace et pratique. »

Les projets d'éducation admissibles comprennent les suivants :

- Programmes de sécurité à vélo
- Recrutement d'un nombre important de cyclistes
- Projets-pilotes novateurs

En général, l'ACIV envisagera le financement de projets ayant un fort potentiel de modification des comportements et dont le succès est mesurable. Les projets uniques alliant l'éducation à l'efficacité politique seront privilégiés. Les programmes comme « Gagnez un vélo » et les programmes de recyclage de vélos déjà bien établis à l'échelle nationale et qui ont peu de chance d'accroître les connaissances actuelles sur le cyclisme ou d'influer sur les politiques ne recevront probablement pas de subvention.

Ceux qui désirent demander une subvention pour un programme d'éducation sont fortement encouragés à communiquer avec l'ACIV avant de soumettre leur demande.

L'ACIV rejettera les demandes de subvention pour les programmes d'éducation visant ce qui suit :

- Casques, bicyclettes, autocollants et autres accessoires de cyclisme
- Voyages
- Projets financés uniquement par l'ACIV ; cependant, l'ACIV envisagera l'octroi du financement initial
- Événements

Objectifs des projets de promotion et de revendication

« Renforcer les organismes de promotion du cyclisme qui ont le potentiel d'accroître le nombre de cyclistes et de créer des coalitions avec l'industrie du vélo. »

Les projets de promotion et de revendication admissibles comprennent les suivants :

- Initiatives (a) créant un nouveau groupe durable et (b) ayant des objectifs à long terme tangibles
- Programmes accroissant considérablement l'efficacité d'organisations existantes en ce qui a trait à l'augmentation du nombre de cyclistes
- Projets-pilotes novateurs
- Projets ayant un effet politique important

En général, l'ACIV envisagera le financement de projets dont le succès est raisonnable et mesurable. L'ACIV ne financera que les projets de promotion et de revendication dont le but principal est la promotion du cyclisme.

Ceux qui désirent demander une subvention pour un programme de promotion et de revendication sont fortement encouragés à communiquer avec l'ACIV avant de soumettre leur demande.

L'ACIV rejettera les demandes de subvention pour les programmes de promotion et de revendication visant ce qui suit :

- Exploitation générale
- Excursions et commandites d'événements

Association canadienne de l'industrie du vélo
Guide de demande de subvention

Planification et retraites

Organisations dont la mission première n'est pas expressément liée au cyclisme

Bicyclettes, matériel et accessoires

Association canadienne de l'industrie du vélo

Guide de demande de subvention

RÉF. (101) PLAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE L'ACIV

Le conseil d'administration de l'ACIV a adopté un plan stratégique du programme de subvention pour assurer l'alignement général sur la mission de l'ACIV. Veuillez tenir compte du plan stratégique lorsque vous élaborez votre proposition.

Mission du programme de subvention : Accroître le nombre de cyclistes et la fréquence d'utilisation du vélo.

Vision : Créer un réseau de collectivités dans l'ensemble du Canada où les gens de tout âge peuvent pratiquer le cyclisme à des fins de loisirs et de transport.

Valeurs :

- Il devrait y avoir des vélos partout — sur les routes, les pistes cyclables, à bord des véhicules de transport en commun et au travail.
- Le vélo est la meilleure activité et le meilleur moyen de transport au monde.
- Nous pouvons adopter diverses approches pour accroître le nombre de cyclistes, entre autres les suivantes :
 - Construction d'installations de cyclisme
 - Promotion de la sécurité à vélo et de l'éducation
 - Amélioration de la coordination entre la promotion du cyclisme et l'industrie
 - Collaboration avec d'autres groupes aux objectifs similaires
 - Accroissement de la notoriété du cyclisme
 - Appui d'idées novatrices et reproductibles
 - Soutien des détaillants qui vendent des vélos et en assurent l'entretien dans les collectivités

Objectifs :

- Encourager l'accroissement du nombre de cyclistes et des ventes de l'industrie du vélo
- Promouvoir le cyclisme auprès du public
- Accroître le soutien politique du cyclisme
- Utiliser les autres sources de financement du cyclisme de façon optimale
- Soutenir les groupes de promotion du cyclisme qui ont le potentiel d'augmenter considérablement le nombre de cyclistes

Plan d'action :

- Accepter les demandes de financement de trois types de projet :
 - Installations
 - Éducation
 - Promotion et revendication
- Évaluer et assurer la coordination avec les bénéficiaires de subvention actuels
- Partager les cas de réussite de projets financés à l'aide de communications et de matériel de promotion
- Réévaluer les directives de subvention chaque année pour assurer l'alignement sur la mission de l'ACIV

Association canadienne de l'industrie du vélo

Guide de demande de subvention

Processus de demande et d'évaluation

Aperçu

Les demandeurs dont le projet ou le programme respecte les directives de l'ACIV sont encouragés à soumettre leur demande.

Le processus de demande et d'évaluation de l'ACIV est assez rigoureux. Les demandes de subvention admissibles sont examinées deux fois par année par le comité du programme de subvention.

Les demandeurs sont également encouragés à communiquer avec l'ACIV pour s'assurer de l'admissibilité de leur proposition mais ne sont pas tenus de le faire. Les demandes de renseignements devraient être adressées à la personne suivante :

Janet O'Connell, directrice exécutive
joconnell@btac.org

ACIV
17 Main St. North
Newmarket ON L3Y 3Z6
(905) 853-5031 poste 223

Processus d'évaluation

Les demandes reçues par l'ACIV seront d'abord examinées par la directrice exécutive, qui déterminera leur admissibilité.

Chaque personne qui demande une subvention recevra un accusé de réception par courrier électronique lui indiquant si la proposition est complète et admissible, et l'informant des délais d'examen.

Les demandes complètes et admissibles seront étudiées par le comité de subvention deux fois par année. Le comité recommandera l'approbation ou le refus, ou exigera des renseignements supplémentaires. Si le comité :

- approuve la demande, celle-ci sera envoyée au conseil d'administration, qui votera pour approuver ou rejeter la demande de subvention, et le demandeur sera avisé de la décision ;
- rejette la demande, la proposition est refusée et le demandeur sera avisé ;
- exige des renseignements supplémentaires, la directrice exécutive communiquera avec le demandeur pour résoudre toute question en suspens, puis soumettra de nouveau la proposition au comité.

Les membres du comité du programme de subvention sont des bénévoles du conseil d'administration de l'ACIV. Les demandeurs qui tentent de faire pression sur les membres individuels du comité réduisent les chances d'acceptation de leur proposition.

Les demandes incomplètes, télécopiées ou envoyées par courrier électronique ne seront pas examinées.

Association canadienne de l'industrie du vélo

Guide de demande de subvention

Dates limites

Calendrier de demande de subvention

L'ACIV étudie les demandes selon un cycle semestriel. Le cachet postal de la demande ne doit pas être postérieur à la date limite pour qu'une décision soit prise au cours de la période d'examen suivante.

Date limite du cachet postal de la demande

30 novembre 2007

30 mai 2008

Date limite de décision

28 janvier 2008

28 juillet 2008

Envoyez **neuf** copies de la demande dûment remplie à la personne suivante :

Janet O'Connell, directrice exécutive

ACIV

17 Main St. North

Newmarket ON L3Y 3Z6

(905) 853-5031 poste 223

Demande de subvention

Soumettez les renseignements suivants dans l'ordre indiqué. La trousse de demande de subvention comprend quatre éléments :

1. Lettre d'accompagnement présentant votre organisation et votre proposition
2. Formulaire de renseignements administratifs
3. Exposé de la demande de subvention décrivant votre proposition en détail
4. Lettres d'appui de membres de l'industrie du vélo de votre localité

**Association canadienne de l'industrie du vélo
Guide de demande de subvention**

Formulaire de renseignements administratifs

Renseignements sur l'organisation

Dénomination sociale de l'organisation		Date de demande
Type de proposition (c.-à-d. installations, éducation ou promotion et revendication)	Titre du projet ou programme	
Adresse		
Ville, province, code postal	Téléphone	Télécopieur
Type de société	Province de constitution en société, année de constitution en société	

Renseignements sur le personnel et le conseil

Personne-ressource		Titre
Téléphone (ligne directe)		Adresse électronique
Nombre d'employés à temps plein	Nombre d'employés à temps partiel	Nombre de bénévoles

Données financières

Montant demandé \$	Budget total du projet \$	Budget total de l'organisation \$
-----------------------	------------------------------	--------------------------------------

Autorisation

Signataire autorisé	Titre
Nom en lettres moulées	Date

Association canadienne de l'industrie du vélo

Guide de demande de subvention

Exposé de la demande de subvention

Fournissez les renseignements suivants par présentation verticale en incluant une mention avant chaque section, par exemple des en-têtes comme « Objet de la subvention », « Activités précises », « Objectifs », etc. pour décrire les objectifs précis de la proposition.

L'exposé, sans les pièces jointes, ne devrait pas comprendre plus de sept pages. Les demandes incomplètes ne seront pas étudiées.

Exposé de la proposition

A. Renseignements sur l'organisation

1. *Résumé de la mission, des objectifs à long terme et de l'historique de votre organisation*
2. *Description des cas de réussite de projets et programmes récents*

B. Objet de la subvention

1. Situation

- (a) *Besoin — Pourquoi votre proposition est-elle nécessaire et importante maintenant ?*
- (b) *Environnement — Décrivez les conditions actuelles du cyclisme sur le marché visé par votre proposition ; Incluez des descriptions des infrastructures, des programmes, des alliés et des obstacles à surmonter*

2. Activités précises

- (a) *Objectifs du projet ou programme*
- (b) *Plan d'action permettant l'atteinte des objectifs du projet ou programme ; soyez précis : indiquez les personnes ou groupes affectés à chaque tâche, et les dates limites de réalisation de chaque objectif*
- (c) *Personnel responsable de l'exécution du plan et compétences du personnel*

3. Effet de votre travail

Description des résultats mesurables de votre projet ; indiquez le nombre de nouveaux cyclistes prévus (très important)

C. Évaluation

1. *Explication des stratégies et des plans de détermination du succès*
2. *Description des façons dont d'autres organisations pourront apprendre de votre expérience ; en quoi votre projet est-il reproductible ?*

D. Budget du projet

1. *Description du budget total alloué au projet et de l'utilisation des fonds accordés par l'ACIV ; soyez précis*
2. *Indication de toutes les autres sources de financement (fonds engagés, en attente ou proposés) en plus des fonds de l'ACIV*

E. Pièces jointes

1. États financiers

Association canadienne de l'industrie du vélo Guide de demande de subvention

- (a) États financiers de l'exercice financier complet le plus récent (les municipalités sont tenues d'envoyer UNE seule copie de leurs états financiers)
- (b) Budget organisationnel de l'année en cours

2. Autres documents à l'appui

- (a) Liste des membres du conseil et de leurs affiliations
- (b) Plan du projet et carte de la région (s'il y a lieu)
- (c) Articles des médias, le cas échéant
- (d) **Lettres d'appui d'un détaillant de vélos spécialisé local** ; l'envoi de lettres d'appui supplémentaires est encouragé si elles sont pertinentes

Lettre d'appui

Établissez un lien stratégique entre votre proposition et la mission de l'ACIV, qui est d'accroître le nombre de cyclistes et la fréquence d'utilisation du vélo.

L'envoi de renseignements supplémentaires n'est pas encouragé, à moins qu'ils ne soient absolument essentiels à notre compréhension de votre projet. Nous communiquerons avec vous si nous avons besoin de renseignements supplémentaires pour prendre notre décision.

Nous n'accepterons aucune demande envoyée par courrier électronique ou télécopieur.

Les demandes incomplètes ne seront pas étudiées.

Envoyez neuf copies de la demande dûment remplie à la personne suivante :

Janet O'Connell, directrice exécutive
ACIV
17 Main St. North
Newmarket ON L3Y 3Z6
(905) 853-5031 poste 223

Association canadienne de l'industrie du vélo

Guide de demande de subvention

Questions fréquentes

Comment l'ACIV est-elle financée ? L'ACIV est-elle une fondation ?

L'ACIV est financée par les membres de l'industrie canadienne du vélo. Les fournisseurs, distributeurs, détaillants et toute personne qui tire un revenu du cyclisme au Canada peuvent devenir membres. Les membres de l'ACIV paient une cotisation.

Les fonds accordés dans le cadre du programme de subvention proviennent du budget d'exploitation global annuel.

Ma proposition a été rejetée. Puis-je soumettre une nouvelle demande ?

Si une proposition est rejetée, il est peu probable que l'ACIV accepte de financer la même idée plus tard. Cependant, dans de rares cas, l'ACIV peut demander à une organisation de réviser une proposition rejetée et de la soumettre au cycle de subvention suivant.

De plus, l'ACIV accepte les demandes visant d'autres projets ou programmes d'organisations dont la demande a été refusée précédemment.

Les subventions de promotion et de revendication ne sont accordées qu'aux organismes de promotion du cyclisme. Qu'est-ce qu'un tel organisme ?

Les organismes de promotion du cyclisme sont des organismes dont la mission et les activités sont directement liées au cyclisme. Ils s'efforcent habituellement d'améliorer les conditions de cyclisme et d'apporter des changements positifs à l'échelle locale, régionale, provinciale ou nationale.

Puis-je faire une demande si je ne fais pas partie d'un organisme de promotion du cyclisme ?

Oui. Les services ou organismes à but non lucratif ou publics locaux, régionaux et nationaux peuvent demander une subvention pour des projets d'installations ou d'éducation. L'ACIV n'accorde aucun financement à des particuliers.

Qu'acceptez-vous comme lettre d'appui d'un détaillant de vélos spécialisé local ?

La lettre peut venir d'une entreprise au détail considérée comme un détaillant de vélos selon la définition de l'ACIV figurant dans les statuts de l'ACIV (tire 50 % de ses recettes du cyclisme dans votre région). La lettre devrait mentionner le projet ou programme proposé et décrire en quoi il accroîtra les recettes de l'entreprise de vélos locale.

Sur quoi devrais-je me concentrer dans la demande de subvention ?

La partie la plus importante de la demande de subvention est la section B (objet de la subvention). Les demandeurs devraient décrire en détail la façon dont ils procéderont pour atteindre les objectifs indiqués dans leur proposition. Le comité de subvention analyse les propositions en fonction de leur effet sur le nombre de cyclistes et d'autres résultats mesurables.

Association canadienne de l'industrie du vélo

Guide de demande de subvention

Quelles sont les chances que ma proposition soit acceptée ?

Cela dépend du nombre de demandes reçues par l'ACIV. Comme le programme de subvention est offert pour la première année, aucun nombre n'a été déterminé pour l'octroi de subventions.

Combien puis-je demander ?

Vous pouvez demander jusqu'à 10 000 \$. Dans de très rares cas, l'ACIV étudiera les demandes de plus de 10 000 \$. Les demandes de plus de 10 000 \$ seront généralement refusées, sauf si le demandeur soumet une proposition unique ou d'importance nationale extrêmement intéressante.

Combien de subventions sont accordées chaque année ?

Cela dépend du niveau de financement de chaque subvention réussie. L'objectif de l'ACIV en cette première année est d'accorder en moyenne six subventions par année.

Si mon projet est approuvé, quand recevrai-je les fonds ?

La date de remise des fonds varie. En général, les fonds sont accordés de un à trois mois après l'approbation de la subvention par le conseil.

Comment puis-je prévoir le nombre de nouveaux cyclistes que créera mon projet / programme ?

Faites preuve de jugement et appuyez-vous sur les données de recensement existantes en ce qui a trait à la population, aux modes de transport, et aux conditions de cyclisme actuelles et futures, ainsi que sur les exemples documentés de programmes ou de projets similaires. Quelle que soit la logique utilisée pour déterminer le nombre, décrivez la façon dont vous êtes arrivé à cette projection.

Qu'entend-on par « marché visé par la proposition » ?

Il s'agit de la région géographique où votre proposition aura un effet mesurable important. Par exemple, s'il y a une chance qu'une piste cyclable proposée attire un grand nombre de visiteurs des villes voisines, ces villes seraient incluses dans le marché.

L'ACIV a octroyé une subvention à mon organisation. Puis-je demander des fonds supplémentaires ?

Oui. L'ACIV acceptera les demandes annuelles de fonds supplémentaires pour un projet financé auparavant.

Quelle est la différence entre le financement « initial » et la « seule » source de financement ?

Si l'ACIV est la « seule source de financement », cela veut dire que le projet ou programme ne recevra pas d'autres fonds. Si l'ACIV accorde le « financement initial », cela veut dire que le demandeur obtiendra des fonds supplémentaires d'autres sources pour le projet ou programme à l'avenir.

Vous avez toujours des questions après avoir lu les directives et les questions fréquentes ?

Communiquez avec la personne suivante :
Janet O'Connell, directrice exécutive

Association canadienne de l'industrie du vélo
Guide de demande de subvention

joconnell@btac.org

ACIV
17 Main St. North
Newmarket ON L3Y 3Z6
(905) 853-5031 poste 223